

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256
Date de révision: 23 Juin 2020
Page 1 de 9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1

IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme aux réglementations des Emirats Arabes Unis à la date de révision ci-dessus.

PRODUIT

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256
Description du produit: Huiles de base et additifs synthétiques
Code de produit: 201550101530, 494237-00
Emploi prévu: Huile moteur aviation, Huile pour turbine

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fournisseur: EXXONMOBIL
407, EMARAT ATRIUM
SHEIKH ZAYED ROAD
P.O. BOX 33369
DUBAI
Emirats Arabes Unis

Information technique sur le produit

+20 2 2795 4850 (ARABE, FRANCAIS, ANGLAIS)

Centre antipoison: BAHRAIN +973 1787 5176 / E.A.U. +971 2 4048 538 OU 540 OU 541 / LIBAN +961 1 6140 01 OU 2 OU 3 OU 6 / KOWAIT +965 246 8537 OU 241 8165

RUBRIQUE 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas dangereux selon les directives réglementaires (voir la rubrique 15 de la FDS).

Contient: N-PHENYL-1-NAPHTHYLAMINE Peut produire une réaction allergique.

Autre information de danger:

Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau.

Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif.

REMARQUE: Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 2 de 9

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est défini comme un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dangereuse(s) reportable(s)

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger GHS
N-PHENYL- 1-NAPHTYLAMINE	90-30-2	0.1 - < 1%	H302, H317, H373, H400(M factor 1), H410(M factor 1)
N-PHENYL-BENZENAMINE, PRODUITS DE REACTION AVEC LE 2,4,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	1 - < 5%	H402, H412
PHOSPHATE DE TRICRESYLE	1330-78-5	0.1 - < 1%	H361(F), H400(M factor 1), H410(M factor 1)

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Prodiguer des soins médicaux immédiats. En cas de retard des soins médicaux, contacter un centre antipoison local ou un service médical d'urgence concernant le vomissement forcé ou l'emploi de charbon actif/sirop d'ipéca. Ne pas provoquer de vomissement ni rien administrer par voie orale si la victime est étourdie ou inconsciente.

NOTE AU MEDECIN

Aucun

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 3 de 9

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre, Phosphate de triméthylolpropane

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: 210°C (410°F) [ASTM D-92]

Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LEL: N/D UEL: N/D

Température d'auto-inflammation: N/D

RUBRIQUE 6

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

GESTION DES DEVERSEMENTS

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 4 de 9

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Il a été établi que durant un incendie du phosphate triméthylol de propane, neurotoxique, peut se former, qui lorsqu'il est inhalé peut détériorer le système nerveux central. D'autres part, les résidus de décomposition thermique (et refroidis) peuvent être neurotoxiques. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.

STOCKAGE

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

RUBRIQUE 8

CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 5 de 9

appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
-------------------	--

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

INFORMATIONS GENERALES

Etat physique: liquide
Couleur: Ambre
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

Densité (à 15 °C): 0.96
Inflammabilité (solide, gaz): N/A
Point d'éclair [Méthode]: 210°C (410°F) [ASTM D-92]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LEL: N/D UEL: N/D
Température d'auto-inflammation: N/D
Point d'ébullition / Intervalle: > 316°C (600°F) [Estimation]
Température de décomposition: N/D
Densité de vapeur (air = 1): N/D

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 6 de 9

Tension de vapeur: < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): N/D
pH: N/A
Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): N/D
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: 13.3 cSt (13.3 mm²/sec) à 40°C | 3 cSt (3 mm²/sec) à 100°C
Propriétés oxydantes: Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion: N/A
Point d'écoulement: -62°C (-80°F)

RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE: Le produit est stable dans les conditions normales.

CONDITIONS A EVITER: Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

MATERIAUX A EVITER: Oxydants forts

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
Inhalation	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
Ingestion	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
PEAU	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
YEUX	
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 7 de 9

AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ DUS À UNE EXPOSITION À COURT ET LONG TERME

Des effets, entre autres sanitaires, par sensibilisation, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, cancérogénicité, toxicité pour certains organes cible (par exposition unique ou répétée) ou toxicité par aspiration, sous-chronique, chronique, respiratoire ou cutanée, sont attendus d'après l'expérience humaine et/ou les données expérimentales chez l'humain.

Pour le produit lui-même:

Les concentrations des composants dans cette formulation ne sont pas susceptibles de causer une sensibilisation cutanée, sur la base des tests sur les composants ou sur des formulations similaires .

Contient:

Un ou plusieurs composants classés comme toxiques pour la reproduction.

N-phényl-1-naphtylamine (PAN) : une surexposition unique par voie orale peut entraîner des signes de cyanose, notamment maux de tête, respiration faible, vertiges, confusion, chute de tension artérielle, convulsions, coma, ictère. L'hématurie est possible suite à une irritation de la vessie et des reins, une anémie peut survenir ultérieurement. Chez l'animal de laboratoire, l'exposition répétée a causé des lésions du foie et des reins et une baisse de l'activité de la moëlle osseuse.

La PAN non diluée est un sensibilisant cutané. Les essais sur l'homme avec des lubrifiants contenant 1.0% de PAN n'ont causé aucune réaction symptomatique d'une sensibilisation.

Phosphate de tricrésyle (TCP): L'administration chez les rats par un gavage oral de TCP (<9% ortho isomère) dans le cadre d'une étude de toxicité sur la reproduction / développement sur une génération a eu des effets néfastes aussi bien chez les mâles que chez les femelles. Les rats mâles traités au TCP ont eu une diminution du sperme en concentration et en motilité, une anomalie morphologique des spermatozoïdes et des modifications histologiques néfastes dans les testicules et l'épididyme. Des changements histologiques néfastes ont été également observés dans les ovaires des rats femelles traitées au TCP. Le pourcentage des femelles fécondées dans les groupes traités au TCP a été réduit de façon significative avec seulement une femelle sur vingt dans le groupe à dose élevée parmi les plus jeunes ayant eu une portée. Les paramètres de développement n'ont pas été affectés par l'exposition au TCP. Une altération de la fécondité et de la motilité du sperme suite à un traitement au TCP a également été reportée dans une étude de toxicité sur la reproduction chez les souris.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

ECOTOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

Produit -- N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

DONNEES ECOLOGIQUES**Ecotoxicité**

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	21 jour(s)	Daphnia magna	DSEO-R (NOELR) = 1 mg/l

RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 8 de 9

CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Eliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Protégez l'environnement. Eliminez les huiles usées dans les sites agréés. Evitez les contacts avec la peau. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement pour moteur.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROIER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID): Non réglementé pour le transport terrestre

MER (IMDG): Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

Polluant Marin: Aucun

AIR (IATA): Non réglementé pour le transport aérien

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Classification des produits chimiques d'après le Système de classification et d'étiquetage Général Harmonisé des produits chimiques (SGH).

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis): AIIC, KECI, TSCA

Cas particuliers:

Inventaire	Statut
NDSL	Des restrictions s'appliquent

RUBRIQUE 16

AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, N/A = Non applicable, Sans objet

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

H302 : nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë, orale, Cat. 4

Nom du produit: MOBIL AVREX S TURBO 256

Date de révision: 23 Juin 2020

Page 9 de 9

H317 : peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, Cat. 1
H361(F) : susceptible de nuire à la fertilité ; Toxicité pour la reproduction, Cat. 2 (Fertilité)
H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées, Cat. 2
H400 : très toxique pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, Cat. 1
H402 : nocif pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, Cat. 3
H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 1
H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 3

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Composition: Tableau des composants Une information a été modifiée.

Rubrique 1: moyens de contacter la société Une information a été modifiée.

Rubrique 11: Effets chroniques/autres - composant Une information a été modifiée.

Rubrique 12 Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Tableau - Cas particuliers Une information a été ajoutée.

Rubrique 16: Légende des mentions de danger Une information a été modifiée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement

MHC: 0, 0, 0, 0, 0, 0

PPEC: C

DGN: 2005467XAE (552998)
